

QUESTIONS ET RÉPONSES

Proposition de projet de loi pour moderniser la Loi sur les langues officielles

Pourquoi la FCFA estime-t-elle nécessaire de moderniser la Loi sur les langues officielles?

Depuis l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles* il y a un demi-siècle, la Loi n'a jamais été entièrement respectée. D'une décennie à l'autre, les commissaires aux langues officielles qui se sont succédé ont tous et toutes mis l'accent sur les mêmes échecs, les mêmes lacunes en matière de coordination au sein de l'appareil fédéral et, souvent, le manque de respect flagrant de certaines institutions par rapport à la Loi. Au cours de la dernière décennie, la situation s'est dégradée à un point tel que des mots comme « stagnation », « déclin » et « plafonnement » font maintenant partie du vocabulaire utilisé dans les rapports du commissaire.

En termes concrets, ces manquements représentent des décennies de frustrations pour des Canadiens et des Canadiennes incapables d'obtenir des services dans la langue officielle de leur choix à l'aéroport ou au bureau de Service Canada, pour des fonctionnaires francophones incapables de travailler en français là où la Loi le leur permet, et pour des communautés de langue officielle en situation minoritaire ignorées par des institutions fédérales malgré l'engagement du gouvernement fédéral, en vertu de la *Loi*, à favoriser leur épanouissement.

Et puisque les mécanismes de la *Loi sur les langues officielles* en matière de réparation sont inadéquats, les plaintes au commissaire ont généralement pour résultat des recommandations de celui-ci aux institutions fédérales fautives – et trop souvent, ces institutions ignorent ces recommandations. Les Canadiens et les Canadiennes n'accepteraient jamais que d'autres lois soient aussi mal appliquées.

Après 50 ans de problèmes endémiques de coordination, de responsabilisation et de conformité avec les exigences minimales, force est de conclure que l'enjeu est structurel et que la *Loi sur les langues officielles*, sous sa forme actuelle, est le principal obstacle à sa propre mise en œuvre.

Pourquoi est-ce urgent de moderniser la Loi sur les langues officielles?

Le Canada souligne cette année le 50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, adoptée par le Parlement en 1969. Une deuxième version de la *Loi*, toujours en vigueur, a été adoptée en 1988.

Au moment même où le Canada souligne cet anniversaire, on voit une nouvelle contestation et même une hostilité à l'égard de la dualité linguistique. Des décennies de progrès en matière de

langues officielles sont menacées dans certaines régions du pays, comme le montrent les événements récents en Ontario et au Nouveau-Brunswick. De plus, certains indices tendent à peindre un plafonnement de la dualité linguistique, avec une stagnation du nombre de Canadiens et de Canadiennes bilingues. Il est impératif de réaffirmer avec force la légitimité du français comme une des deux langues officielles du pays, ainsi que l'importance de la dualité linguistique comme valeur fondamentale du Canada.

Il est aussi essentiel de donner un nouvel élan à la dualité linguistique dans un contexte où le français est appelé à devenir la deuxième ou troisième langue la plus parlée au monde, avec 715 millions de locuteurs et locutrices d'ici 2050. En d'autres mots, agir maintenant pour renforcer le statut du français comme une des deux langues officielles du Canada est dans l'intérêt économique de notre pays.

Quel a été le processus de préparation de cette proposition de projet de loi?

À l'automne 2017, la FCFA a lancé un vaste processus de consultation avec ses 18 organismes membres ainsi que plusieurs autres organismes francophones au pays. Ce processus nous a permis d'identifier les quatre grandes catégories de changements nécessaires à la *Loi sur les langues officielles*. Par la suite, la FCFA a consigné ses réflexions dans un mémoire présenté au Comité sénatorial sur les langues officielles, avant de recourir aux services d'une firme de juristes qu'elle a chargés d'étudier la *Loi sur les langues officielles* ligne par ligne et de préparer un projet de loi reflétant les changements souhaités.

Ce processus a également inclus une phase de consultation avec des experts en politiques gouvernementales afin d'évaluer et de valider la faisabilité de certains changements, comme l'élargissement du rôle du Conseil du Trésor en matière de gouvernance et de coordination.

Bien sûr, tout ceci requiert des ressources, et nous sommes fiers que cette proposition de projet de loi soit le résultat d'un vaste effort concerté de plusieurs organismes francophones, qui ont contribué à un fonds pour concrétiser ce projet. Grâce à l'engagement de ces organismes, nous sommes en mesure de mettre de l'avant une proposition complète et étoffée qui donne au gouvernement les outils dont il a besoin pour passer à l'action en ce qui a trait à la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

Comment la FCFA espère-t-elle que cette proposition de projet de loi soit reçue par le Parlement?

La FCFA a eu l'occasion de parler de cette proposition de projet de loi à plusieurs parlementaires au cours des derniers mois. Plusieurs nous ont dit avoir hâte d'avoir ce document entre les mains puisque cela leur fournirait davantage de contenu et d'argumentaire pour faire avancer le projet de modernisation de la *Loi*.

Nous sommes très contents que les trois principaux partis se soient tous engagés, d'une façon ou d'une autre, à moderniser la *Loi sur les langues officielles*. Le Premier Ministre a réitéré son

engagement lors d'une rencontre avec la FCFA le 15 février, tandis que le porte-parole conservateur en matière de langues officielles Alupa Clarke a réitéré l'engagement de son parti sur Twitter il y a quelques semaines. Enfin, nous avons obtenu des engagements semblables lors de rencontres avec le chef du NPD, Jagmeet Singh, et le porte-parole néo-démocrate en matière de langues officielles, François Choquette.

Le document que nous présentons aujourd'hui est clé-en-main et pourrait être déposé en Chambre tel quel comme projet de loi du gouvernement. Nous serions bien sûr très heureux d'un tel résultat. À tout le moins, la FCFA s'attend à ce que ce projet de loi, qui représente la première expression concrète de ce à quoi devrait ressembler une Loi modernisée, alimente les débats parlementaires, les consultations de la ministre Joly et bien sûr les plateformes des partis. Nous voudrions voir dans ces plateformes un engagement à déposer ce projet de loi dans la première année du prochain Parlement.

Le gouvernement a récemment dévoilé un projet de loi sur la protection des langues autochtones. Existe-t-il un conflit potentiel entre ce projet de loi et la modernisation de la Loi sur les langues officielles?

La FCFA ne voit pas de conflit. La protection et la préservation des langues autochtones du Canada est l'une des recommandations clé de la Commission de vérité et réconciliation et nous appuyons entièrement cet objectif. Nous sommes d'avis que l'existence d'une loi pour la protection et la préservation des langues autochtones ET d'une Loi sur les langues officielles modernisée et respectée montrerait que le Canada est un pays préoccupé par la justice, l'équité et le respect de tous ses peuples fondateurs.